

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 AVRIL 2026**

Le 14 avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel MILACHON, Maire de VILLEBOUGIS.

Présents :

M. MILACHON Marcel, Maire, M. PELISSIER Patrick, Mme REBELO Charline, M. SIMON Bernard, adjoints

M. MILLET Daniel, Mme RAMBAUD Marie-Dominique, Mme GUERIN Maryline, M. BONNINGUES Louis, Mme BRIDRON Florence, Mme MANGEMATIN Amélie, Mme BARBIER Adeline, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme COLOMBERT Sabrina à Mme BARBIER Adeline

M. POINCET Pascal à Mme BRIDRON Florence

Absent excusé : M. KANIAK Nicolas

Secrétaire de séance : M. MILLET Daniel

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Nombre de conseillers présents : 12 ; Convocation du 7 avril 2026

Ordre du jour**ASSAINISSEMENT**

- Réhabilitation de la station : Analyse des offres, décision et demandes de subventions

**COMMUNE**

- Vote des taux de la fiscalité locale 2026
- Devis réfection éclairage dans l'Eglise
- Devis remplacement extincteurs
- Devis passage en LED de l'éclairage public et demande de subvention
- Affaires diverses

Ajout à l'ordre du jour

- Devis contrôle préalable à la réception des réseaux assainissement « station épuration »
- Devis essais de garantie sur la filière de l'assainissement (prélèvements)
- Devis écran plat salle du conseil municipal

Le compte-rendu du 20 mars 2026, l'ordre du jour et les ajouts sont adoptés à l'unanimité.

**ASSAINISSEMENT****REHABILITATION DE LA STATION : ANALYSE DES OFFRES, DECISION ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Maire informe le conseil municipal qu'un schéma directeur d'assainissement (diagnostic) a été effectué pour une somme totale de 50 985.00 € HT détaillée ci-dessous :

- 45 785.00 € HT (bureau d'études ALTEREO)
- 5 200.00 € HT (assistance à maître d'ouvrage Agence Technique départementale de l'Yonne).

Le diagnostic a été subventionné par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 % du montant HT.

*M. PETIT Rémi, conseiller municipal, est arrivé à 19 h 55.*

A l'issue du diagnostic, il s'avère que la station d'épuration ne fonctionne plus correctement. Il est donc indispensable de recréer une nouvelle station d'épuration.

Le bureau d'études ALTEREO et l'ATD 89 ont été choisis pour établir le cahier des charges et le suivi des travaux.

Un appel d'offres a été lancé, trois entreprises ont répondu : CREASTEP, GROUPEMENT MERLIN TP et groupement COLAS/ATELIER REEB/CIVB.

Après analyse des offres négociées, le tarif HT et l'appréciation de la valeur technique par entreprises sont :

	CREASTEP	Groupement MERLIN/VEOLIA	Groupement COLAS/ATELIER REEB/SARL CIVB Base	Groupement COLAS/ATELIER REEB/SARL CIVB Variante 1	Groupement COLAS/ATELIER REEB/SARL CIVB Variante 2
Montant HT	473 066,92 €	509 950,00 €	471 564,21 €	464 909,18 €	453 996,45 €
TVA	94 613,38 €	101 990,00 €	94 312,84 €	92 981,84 €	90 799,29 €
Montant TTC	567 680,30 €	611 940,00 €	565 877,05 €	557 891,02 €	544 795,74 €

Valeur technique	53	47	44	43	43
------------------	----	----	----	----	----

#### APPRECIATION GLOBALE PRIX ET TECHNIQUE EN POINTS

Prix	38,32	35,07	38,45	39,04	40
Technique	53	47	44	43	43
Total	91,32	82,07	82,45	82,04	83
Rang	1	4	3	5	2

Le Maire expose au conseil municipal que des subventions peuvent être allouées par l'Etat au titre de la DETR (30 %) et par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (30%) en 2026.

Le conseil municipal a étudié les trois offres reçues et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise CREASTEP pour la réhabilitation de la station d'épuration,
- Décide de solliciter l'Etat au titre de la DETR et l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de déposer un dossier de demande de subvention auprès de ces deux organismes en 2026.
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour information, le Maire indique que l'Agence de l'Eau Seine Normandie propose un prêt à taux zéro sur 15 ans.

## **DEVIS : CONTROLE PREALABLES A LA RECEPTION DES RESEAUX ASSAINISSEMENT « STATION EPURATION »**

Le Maire expose au conseil municipal un devis du bureau de contrôle et de diagnostic A3 de Montauban de Bretagne (35), relatif aux contrôles préalables à la réception des réseaux d'assainissement (tests d'étanchéité et inspection télévisuelle) après la réhabilitation de la station d'épuration, pour la somme de 2 400.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le devis présenté pour la somme de 2 400.00 € HT.
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **DEVIS : ESSAIS DE GARANTIE SUR LA FILIERE DE L'ASSAINISSEMENT (PRELEVEMENTS)**

Le Maire expose au conseil municipal un devis du bureau d'études SODAE de Betton (35). Les prestations sont :

- Campagne 1 (hiver 2026/2027).....2 930.00 € HT
- Campagne 2 (été 2027).....2 930.00 € HT
- Total.....5 860.00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le devis présenté pour la somme de 5 860.00 € HT.
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**COMMUNE**

## **FISCALITE 2026 : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES**

Le Maire propose au conseil municipal de maintenir, pour l'année 2026, les taux des taxes locales, par rapport à l'année 2025, à savoir :

- Taxe foncière sur bâti.....37.00 %
- Taxe foncière sur non bâti.....36.92 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires).....16.35 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte le maintien des taux des taxes locales pour l'année 2026 comme exposé ci-dessus,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **DEVIS REFECTION ECLAIRAGE DANS L'EGLISE**

Le Maire expose au conseil municipal un devis de l'entreprise FARIA de Villebougis pour la réfection de l'éclairage à l'intérieur de l'Eglise et dans son grenier pour la somme de 2 028.36 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le devis présenté pour la somme de 2 028.36 € HT.
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **DEVIS : REMPLACEMENT EXTINCTEURS**

Le Maire expose au conseil municipal un devis de l'entreprise ARLI Extincteurs pour le remplacement de deux extincteurs à l'école pour la somme de 212.70 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le devis présenté pour la somme de 212.70 € HT.
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **DEVIS : PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire rappelle au conseil municipal que de nombreux dysfonctionnements de l'éclairage public sont récurrents depuis plusieurs mois.

Le Maire expose au conseil municipal une proposition financière d'EQUANS de Villemandeur pour le passage en LED des 98 luminaires de la commune pour la somme de 62 862.34 € HT. D'autres devis seront demandés.

Le Maire précise qu'une subvention auprès du Conseil Départemental peut être allouée au titre de Villages de l'Yonne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De déposer un dossier de demande de subvention au titre de Villages de l'Yonne 2026.
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **DEVIS ECRAN PLAT SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire expose au conseil municipal que lors des réunions où sont projetés des documents avec le rétroprojecteur dans la salle de conseil municipal, la lisibilité est de mauvaise qualité.

Le Maire propose au conseil municipal d'acquérir un écran plat de télévision avec le support mural et présente un devis du magasin DARTY de Saint Clément pour la somme de 1 954.00 € TTC, livraison offerte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'acquérir un écran plat de télévision avec le support mural,
- Adopte le devis présenté pour la somme de 1 954.00 € TTC.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Marche des élus à Jouy le 14 mai 2026,
- Prochaine réunion de conseil municipal le 5 mai 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 21 h 55.

Marcel MILACHON  
Maire

Daniel MILLET  
Secrétaire de séance